

SERVICE :

DIRECTION DES FINANCES

Service Budget

N° 3.9

objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DE L'EXERCICE 2017

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'Assemblée délibérante le projet de Décision modificative n° 3 de l'exercice 2017.

Pour l'exercice 2017, après le vote du budget primitif, notre Assemblée a procédé à des ajustements lors d'une 1<sup>ère</sup> décision modificative en mars de cette année, principalement sur les recettes de fiscalité et de dotations de l'Etat. En juin, nous avons adopté le budget supplémentaire pour intégrer les résultats de l'exercice 2016. Quelques ajustements sont encore nécessaires afin de terminer l'exécution du budget de l'année 2017.

Voici donc les principaux éléments qui constituent le projet de décision modificative n°3 qui vous est soumis.

Le projet de décision modificative qui vous est soumis s'établit, pour le budget principal, en dépenses et en recettes à la somme de -7.960.641,80€ dont -8.187.648,80€ pour la section d'investissement, et 227.007€ pour la section de fonctionnement. Sur ce projet de budget, les dépenses et les recettes s'établissent respectivement comme suit :

<b>Investissement</b>			
Dépenses réelles	- 8 289 492,58 €	Recettes réelles	1 710 507,42 €
Dépenses d'ordre	101 843,78 €	Recettes d'ordre	- 9 898 156,22 €
<b>Total dépenses</b>	<b>- 8 187 648,80 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>- 8 187 648,80 €</b>
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses réelles	10 227 007,00 €	Recettes réelles	227 007,00 €
Dépenses d'ordre	-10 000 000,00 €	Recettes d'ordre	- €
<b>Total dépenses</b>	<b>227 007,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>227 007,00 €</b>

Sur les mouvements réels, les ajustements budgétaires, en dépenses, relevant de la section d'investissement représentent une variation de -1,85 % des sommes inscrites au budget voté, et +0,78 % en section de fonctionnement, dont 11.277.748,40€ de dépenses imprévues qui représentent 0,88% du budget voté. Ces éléments témoignent du fait qu'il s'agit d'une décision modificative d'ajustement, sans bouleversement des équilibres initiaux.

Les mouvements d'ordre ne concernent que l'application du règlement du Fonds Solidarité Logement, avec une transformation de prêts en subvention suite à des abandons de dettes pour les dossiers de surendettement ou à des décès des bénéficiaires, ainsi que la diminution du virement à la section d'investissement de 10M€.

## **A.SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **I. Les dépenses d'investissement**

Hors dépenses imprévues, les dépenses réelles d'investissement diminuent de 10.656.657,41€, soit 2,41 % des sommes inscrites au budget primitif. En effet, cette décision modificative est l'occasion de lisser les échéanciers de crédits de paiement en fonction de l'évolution des calendriers ou des difficultés rencontrées sur les études de programmation, et des retards pris dans certains dossiers, qui se trouveront ainsi reportés sur 2018 et les exercices ultérieurs. Un rapport spécifique sur la gestion en autorisations de programme et autorisations d'engagement est soumis à votre examen au cours de cette même séance.

La principale inscription concerne les travaux sur les bâtiments départementaux (administratifs, sociaux ou culturels), ou sur les projets de gestion immobilière. Une restitution de 5.033.304,12€ de crédits de paiement est ainsi proposée dans cette décision modificative. Ces crédits concernent principalement l'Hôtel du Département pour 341.500€ (décalage calendaire concernant la réorganisation des locaux libérés par les Archives, le lancement de la consultation des entreprises pour la réfection des terrasses, et ainsi qu'un coût plus faible que prévu pour les travaux de désamiantage des sous-stations et bâtiment D).

D'autre part, la mise en place du Plan Climat Energie Territorial entraîne une diminution des crédits de 1.359.500€ (études reportées pour le bâtiment des transports avenue du Grand Cours et des coûts de travaux moins élevés que prévus pour bouquet 1 et le musée Victor Hugo).

Les gros travaux d'entretien des bâtiments administratifs et culturels font l'objet d'un ajustement à la baisse de 115.668€, ainsi que ceux concernant les bâtiments sociaux pour 1.652.000€ (réalisation du pôle social du Havre reporté sur 2018, rénovation du CMS Flaubert au Havre retardée en raison du retard sur la consultation du maître d'œuvre). Il en est de même pour les musées et le patrimoine culturel à hauteur de 167.042€ (report des travaux en 2018 et avis de la DRAC plus faible pour les travaux de restauration de l'église St Pierre à l'Abbaye de Jumièges), ou encore pour les centres d'exploitation des routes ou autres bâtiments des routes pour 1.367.792€ (retard sur le CEDR des Grandes Ventes, des opérations de regroupement sur Luneray, Ourville, Saint-Valéry-en-Caux et Gournay-en-Bray, la dépollution sur le site du Parc départemental à Sotteville-lès-Rouen retarde les travaux, par ailleurs les travaux de désamiantage sont plus importants que prévus).

En ce qui concerne les collèges, des crédits de paiement sont restitués, principalement sur les crédits de travaux spécifiques aux collèges Jean Zay au Houllme et Eugène Varlin au Havre, mais également sur l'ensemble des programmes pluriannuels de gros travaux. Pour ce qui est du plan collèges, il est inscrit une diminution des crédits de paiement de 350.000€ pour les travaux de mise en accessibilité des collèges du fait de la complexité du dossier, et de 177.000€ du fait de l'ajustement de la subvention à la commune de Buchy pour

l'aménagement du parvis, et des travaux de reprise des menuiseries au collège du Tréport. De même, concernant le plan cuisines, il est proposé de diminuer les crédits de paiement de 210.000€ suite au recalage du planning des opérations sur les cuisines des collèges de Boos, La Feuillie et Le Mesnil-Esnard. En revanche, il est proposé une augmentation des crédits de paiement de 100.000€ pour la prise en charge des stocks de matériels dans les collèges relais pour la maintenance.

Sur le plan des subventions, une importante diminution des prévisions peut être faite sur le secteur des personnes âgées, compte tenu de l'état d'avancement des différents dossiers en cours, à hauteur de 1.632.995€.

Pour les aides à l'aménagement, des crédits de paiement sont restitués dans ce projet de décision modificative, pour 53.413,34€ sur l'immobilier d'entreprises, pour tenir compte du moindre montant des mandatements. Du côté des parcs d'activités, ce sont 100.000€ qui sont restitués pour tenir compte des réalisations de travaux qui ne permettront pas de mandatements supplémentaires. Les mêmes retards sont constatés sur l'acquisition ou la modernisation des bateaux de pêche ou sur les aides à la filière pêche qui aboutissent à une inscription en diminution de 100.000€. Du côté du programme agricole ou sur le plan départemental de tourisme, là encore, les crédits de paiement votés sont très nettement supérieurs aux besoins pour l'année 2017. Ainsi, ce sont 380.000€ pour l'agriculture et 220.507,71€ pour le plan tourisme qui sont restitués.

A l'inverse, des crédits supplémentaires sont inscrits pour permettre des travaux en co-maitrise d'ouvrage avec le Syndicat départemental d'Energie, pour les réseaux électriques et d'éclairage public à Auzebosc, Angerville l'Orcher et sur l'aire de co-voiturage d'Ecalles-Alix.

Sur le plan de l'environnement, plusieurs secteurs permettent de revoir à la baisse les besoins en crédits de paiement. C'est le cas pour la gestion des espaces naturels où une diminution de 218.843,50€ est inscrite pour l'ajustement des divers échéanciers de paiement en maîtrise d'ouvrage. Pour la gestion des ouvrages sur le littoral et sur la Seine, c'est une inscription négative de 557.668,40€ qui est proposée, en raison des retards pris dans la réalisation des travaux de confortement du système d'endiguement de la plage d'Etretat, de la réhabilitation de la digue de Criel-sur-Mer et de la réfection des digues de Saint-Pierre-de-Varengeville et de Villequier. Enfin, sur l'aménagement foncier, il est proposé de diminuer de 95.874,09€ les crédits adoptés, pour tenir compte du retard dans la réalisation du programme des travaux connexes liés à l'autoroute A150.

Pour la gestion des ports départementaux, il est proposé de réduire les crédits de paiement de 118.200€ pour tenir compte des dossiers qui lient notre Département à la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Hauts-de-France (remise en état de la protection anticorrosion sas pêche, maitrise d'œuvre et travaux pour l'aménagement secteur de pêche). Quelques ajustements complémentaires, de faibles montants sont également proposés sur le secteur des ports, mais aussi des itinéraires multi-randonnées.

Pour la politique de l'habitat et du logement, c'est une inscription négative de 60.207€ qui est proposée dans cette décision modification n°3, pour tenir compte des soldes à moindre coût.

## II. Les recettes d'investissement

Quelques compléments de recettes de dotations ou subventions sont proposés. Il s'agit d'un ajustement sur le FCTVA pour 1,5M€, et des subventions de la DRAC pour les musées de 210.507,42€

Au final, le projet de budget supplémentaire, pour la section d'investissement, se présente comme suit :

Chap.	Libellé chapitre	Budget principal
<b>Dépenses d'ordre</b>		
040	Opérations d'ordre de transferts en section	0,00
041	Opérations patrimoniales	101 843,78
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>101 843,78</b>
<b>Dépenses réelles</b>		
020	Dépenses imprévues (dépenses)	2 367 164,83
20	Immobilisations incorporelles	299 547,63
204	Subventions d'équipement versées	-2 575 620,75
21	Immobilisations corporelles	-1 651 694,28
23	Immobilisations en cours	-6 726 590,01
27	Autres immobilisations financières	5 700,00
4544109	Aménagement foncier A150 Croixmare-Barentin (Dépenses)	-8 000,00
<b>Dépenses réelles</b>		<b>-8 289 492,58</b>
<b>Total Dépenses d'investissement</b>		<b>-8 187 648,80</b>

Chap.	Libellé chapitre	Budget principal
<b>Recettes d'ordre</b>		
021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	-10 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	101 843,78
040	Opérations d'ordre de transferts en section	0,00
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>-9 898 156,22</b>
<b>Recettes réelles</b>		
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500 000,00
13	Subventions d'investissement	210 507,42
<b>Recettes réelles</b>		<b>1 710 507,42</b>
<b>Total Recettes d'investissement</b>		<b>-8 187 648,80</b>

## B. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I. Les dépenses de fonctionnement

Sur la section de fonctionnement, l'inscription de crédits pour les dépenses réelles, hors dépenses imprévues, est de 1,316M€.

Les principales inscriptions sont les suivantes :

Du côté des solidarités, il est proposé des crédits complémentaires de 300.000€ dans le cadre des contrats aidés. Pour ce qui est de la conférence des financeurs, des ajustements neutres budgétairement sont proposés, pour tenir compte du financement du programme de prévention des chutes chez les personnes âgées. Il a été décidé de mettre en place un marché public pour l'achat de kits de prévention des chutes. Par ailleurs, le Département de la Seine-Maritime s'est porté candidat au fonds d'appui des bonnes pratiques des services d'aide à domicile. Si les informations détenues au moment de la mise en place du budget supplémentaire de cette année n'étaient qu'une première évaluation, les informations aujourd'hui obtenues auprès de la CNSA permettent d'affiner notre prévision. Ainsi, la dotation sera moins élevée que prévu de 102.516€. Pour l'enfance famille, il est inscrit un crédit supplémentaire de 8.300€ pour tenir compte des charges de droits d'enregistrement et de timbre, et des charges diverses.

Pour les partenariats avec les organismes à vocation économique, il est prévu une diminution des crédits de paiement de 189.333€ pour l'aide départementale à l'emploi. La

création d'emplois pour les travailleurs défavorisés a été moins importante que les estimations qui avaient été réalisées. Par ailleurs, l'adoption du nouveau dispositif ADEI, en juin dernier, prévoit un versement quand l'entreprise aura signalé la présence du salarié à l'issue d'une année. Pour les entreprises d'insertion, il est proposé une réduction des crédits de paiement de 318.961,84€ du fait de la cessation d'activité de Cre'action et de la proposition de la Boutique de Gestion non retenue dans l'appel à projets 2017/2019. En contrepartie, des crédits supplémentaires sont sollicités pour les contrats aidés pour lesquels l'ASP sollicite des paiements. Un crédit supplémentaire de 100.000€ est nécessaire pour assurer les demandes de l'ASP. Il est également proposé un crédit complémentaire de 100.000€, à titre conservatoire, pour l'activité touristique, afin de soutenir éventuellement la réalisation d'études/expérimentations d'ostréiculture sur les communes de Veules-les-Roses/Sotteville-sur-Mer et St-Aubin-sur-Mer/Quiberville.

Du côté des collèges, les indemnités de concours pour les cuisines des collèges de la Feuillie et de Sainte-Adresse ne pourront être versées cette année, du fait du décalage de calendrier. Ainsi il est proposé de diminuer les crédits votés de 37.964€.

Sur la politique de l'habitat et du logement, il est proposé de réduire les crédits de paiement de 82.776€. Cette diminution est rendue possible du fait de l'intégration de l'ATD à l'agence SMA. Ainsi, le solde de la subvention de 50.000€ ne fera pas l'objet d'un versement. De plus, le lancement du nouveau Programme d'Intérêt Général « Habitat dégradé » est décalé à la fin de l'année 2017. Ainsi, les crédits de paiement sont revus à la baisse de 58.026€. A l'inverse, la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale nécessite une inscription complémentaire de 25.250€ pour permettre de prendre en charge les frais d'insertion et d'annonces indispensables au lancement du marché de nouveau Programme d'Intérêt Général.

Pour la gestion des espaces naturels, ainsi que pour les ouvrages du littoral et des bords de la Seine, des crédits complémentaires, respectivement de 15.000€ et 72.000€, sont proposés, afin d'une part, de verser l'intégralité de notre cotisation statutaire au Parc Naturel des Boucles de la Seine-Normande, et, d'autre part, pour supporter les prestations réalisées par le parc départemental sur les véhicules mis à disposition pour l'entretien des berges de la Seine.

Pour ce qui est du fonctionnement de l'administration, l'hiver doux, la déréglementation des tarifs de l'énergie, mais aussi le meilleur suivi des interventions sur les fuites d'eau permettent de réduire les crédits de paiement de 400.000€. Par ailleurs, l'optimisation de la gestion du courrier attendue en passant à la formule « courrier industriel » avant la fin de l'année ne permet pas encore d'envisager des économies. Aussi, sur le principe de précaution, il est proposé un crédit complémentaire de 79.300€.

De plus, un nouveau contentieux sur la tarification des établissements vient d'être ouvert. Celui-ci n'est connu que depuis peu. Du fait de la consommation des crédits déjà votés, il est nécessaire de prévoir une inscription complémentaire de 30.000€. Par ailleurs, la mise en place de la dématérialisation des documents permet de revoir à la baisse les dépenses. Ainsi il est proposé de réduire les crédits de 111.500€. A l'inverse, un complément de 210.000€, est inscrit pour permettre d'honorer nos engagements sur diverses manifestations (collection d'Art à l'abbatiale St Ouen, concert à la cathédrale de Rouen, Equiseine 2016, remise des prix villes et villages fleuris..) et pour prendre en charge l'impact de la convention avec l'UGAP pour le bio-nettoyage ou encore pour l'acquisition de tests psychologiques pour l'enfance famille. Du côté des ressources humaines, une inscription de 400.000€ de crédits supplémentaires est prévue dans le projet de décision modificative. Ces crédits doivent

permettre de couvrir les besoins de remplacement, plus importants que ce qui a été anticipé lors de la mise en place du budget primitif, notamment dans le secteur social.

Enfin, les modifications des prévisions budgétaires des budgets annexes permettent de revoir à la baisse la ligne de dépenses du budget principal de 278.898,56€ (+125.779,40€ pour le restaurant administratif, -450.277,96€ pour le parc zoologique de Clères, +23.000€ pour la crèche départementale et +22.600€ pour le laboratoire agrovétérinaire).

## **II. Les recettes de fonctionnement**

Ce projet de budget génère des recettes réelles supplémentaires de 227.007€ par rapport au budget voté.

Sur la fiscalité, l'estimation des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été trop élevée. Ainsi dans cette décision modificative n° 3, il convient de réduire les crédits de paiement de 368.476€. Du côté de la fiscalité indirecte, le fonds de solidarité en faveur des Départements sera moins important que prévu. Il convient de réduire les crédits de paiement de 113.899€. En revanche, la taxe d'aménagement devrait être plus élevée que ce qui a été inscrit lors du budget primitif. Une augmentation des crédits de 1M€ est donc proposée.

Pour les recettes de fonctionnement relevant de l'activité de la collectivité, dans le domaine des solidarités, la convention avec l'ASP fait apparaître un versement d'avance trop important. Une recette de 250.000€ est attendue prochainement. Une inscription de cette même somme est donc réalisée sur les recettes de fonctionnement. Du côté de l'APA, la contribution de la CNSA est moins élevée qu'attendu. Il convient donc de diminuer les crédits de 102.516€.

Du côté de la gestion des ports et des bacs, la recette attendue du Département de l'Eure en 2017, sera moins élevée que prévue. La convention prévoit en effet un étalement de la participation du Département de l'Eure sur les années 2017 à 2022. Dès lors, il convient de réduire les crédits de paiement 2017 de 665.000€.

Pour le FSL, la contribution de la Caisse d'Allocations Familiales sera moins élevée que ce qui a été anticipé. Les recettes sont diminuées de 206.137€.

Pour ce qui est des différentes subventions, la DRAC doit verser sa contribution pour Normandie Impressionniste. Cette recette avait été, dans un premier temps, attendue sur 2016, et donc n'était pas prévue au budget 2017. Une inscription de 69.500€ est donc proposée dans ce projet de budget. En revanche, la reprise de la gestion du site de St George-de-Boscherville étant différée au 1er janvier 2018, les recettes d'activités des musées doivent être réajustées à la baisse, de 20.000€. Enfin, autour des archives départementales, une recette FEDER sera plus conséquente que les estimations réalisées. Ainsi, un surplus de 18.060€ est proposé en recette de fonctionnement. De même, l'exposition « 1000 ans de Normandie permet de porter la prévision de recettes à 30.000€, soit une augmentation de 5.000€. Enfin, les subventions DRAC et de l'Etat peuvent être augmentées de 1.500€.

Ainsi le budget supplémentaire en section de fonctionnement se présente comme suit :

Chap.	Libellé chapitre	Budget principal	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal
<b>Dépenses d'ordre</b>			<b>Recettes d'ordre</b>		
023	Virement à la section d'investissement	-10 000 000,00	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	<b>Recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>-10 000 000,00</b>	<b>Recettes réelles</b>		
<b>Dépenses réelles</b>			70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-23 000,00
022	Dépenses imprévues (dépenses)	8 910 583,56	73	Impôts et taxes	886 101,00
65	Autres charges de gestion courante	-565 349,34	731	Impositions directes	-368 476,00
017	Revenu de solidarité active	263 869,10	74	Dotations, subventions et participations	-392 577,00
67	Charges exceptionnelles	122 561,60	016	APA	-102 516,00
011	Charges à caractère général	114 930,86	017	Revenu de solidarité active	250 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	467 888,22	77	Produits exceptionnels	-22 525,00
014	Atténuations de produits	912 523,00	<b>Recettes réelles</b>		<b>227 007,00</b>
<b>Dépenses réelles</b>		<b>10 227 007,00</b>	<b>Total Recettes de fonctionnement</b>		<b>227 007,00</b>
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>		<b>227 007,00</b>			

### **C. EQUILIBRAGE DE LA DECISION MODIFICATIVE**

Avec les ajustements proposés par l'ensemble des services, il reste à établir l'équilibre de la décision modificative.

Pour la section d'investissement, du fait de nouvelles recettes, mais également de l'ajustement à la baisse des dépenses d'équipement évoquées plus haut, l'équilibre est obtenu par une légère augmentation des dépenses imprévues de l'ordre de 2.367.164,53€ et par une réduction du virement de la section de fonctionnement de 10.000.000€.

Pour la section de fonctionnement, après avoir ajusté le virement à la section d'investissement de 10.000.000€, l'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu en augmentant les dépenses imprévues de 8.910.583,56€.

### **D. LES BUDGETS ANNEXES**

Tous les budgets annexes font l'objet d'ajustements budgétaires, dans le cadre de cette décision modificative.

#### **I. Crèche départementale**

Pour ce budget annexe, il est inscrit une augmentation des crédits de fonctionnement. Pour tenir compte d'ajustements réglementaires sur la masse salariale, un crédit de 23.000€ est proposé dans ce projet de décision modificative.

Pour équilibrer ce document budgétaire, il est prévu une subvention de 23.000€ provenant du budget principal.

## **II. Parc zoologique de Clères**

Cette décision modificative n°3 permet d'ajuster les prévisions de -639.155,92€, dont 53.014,77€ de recettes d'investissement provenant d'une revalorisation de la prévision de FCTVA et d'un ajustement des amortissements à réaliser. Sur la section de fonctionnement, la fréquentation du parc permet d'envisager sereinement une augmentation des recettes d'entrées, mais également d'animation et de ventes d'objets en boutique de l'ordre de 130.000€. Sur les dépenses, en investissement, il est proposé une diminution des crédits de paiement de l'ordre de 318.877,96€, due principalement à l'impossibilité de réaliser l'acquisition des collections, tel que cela a été prévu lors du budget primitif. Sur la section de fonctionnement, quelques ajustements nécessitent une inscription complémentaire de 18.600€. Par ailleurs, un ajustement des amortissements de ce budget doit être réalisé, ce qui implique une inscription de dépenses de fonctionnement et de recettes d'investissement de 33.014,77€.

Pour obtenir l'équilibre de la proposition de décision modificative, il est proposé la constitution d'une dépense imprévue d'investissement de 18.761,41€, une réduction du virement de la section de fonctionnement de 371.892,73€, ainsi qu'une réduction de la subvention d'équilibre de 445.277,96€.

## **III. Restaurant Administratif**

Sur ce budget annexe, il est proposé une augmentation des dépenses d'investissement de 15.000€ afin de réaliser des études sur le réaménagement du restaurant. Pour les dépenses de fonctionnement, il est proposé une augmentation des crédits de 103.660,62€ pour les charges à caractère général et de 7.118,78€ pour les charges de personnel.

L'équilibre de ce document budgétaire est obtenu en générant un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 15.000€, puis en revalorisant la subvention d'équilibre 125.779,40€.

## **IV. Parc Départemental**

Le projet de décision modificative pour le budget du Parc consiste principalement en un ajustement des amortissements, pour 128.652,05€, ainsi qu'un ajustement, à la hausse, des dépenses d'investissement de 141.808,85€. En section de fonctionnement, il est inscrit un crédit complémentaire pour les charges de personnel de 11.000€ et de 10.150€ pour les charges à caractère général. L'équilibre est obtenu en diminuant les dépenses imprévues de fonctionnement de 132.002,05€.

## **V. Laboratoire agrovétérinaire**

Le projet de décision modificative pour le budget du laboratoire consiste à une revalorisation de 15.000€ des dépenses d'investissement, pour permettre l'acquisition de matériels de laboratoire et équipements pour la réalisation d'analyses dans le cadre du réseau REMI-REPHY (plan de surveillance des contaminants microbiologiques et toxiques des coquillages dans les zones de pêche professionnelle). Sur la section de fonctionnement, il est proposé un ajustement à la hausse des crédits permettant de prendre en charge les dépenses de personnel (16.000€) ainsi que quelques dépenses à caractère général (2.050€). L'équilibre est obtenu en augmentant le prélèvement de la section de



fonctionnement pour le financement de la section d'investissement de 115.000€, et en augmentant la subvention d'équilibre provenant du budget principal de 22.600€.

Au global, la décision modificative n°3 des budgets annexes s'établit comme suit :

		Crèche Départementale	Parc Zoologique de Clères	Restaurant Administratif	Parc Départemental	Laboratoire Agrovétérinaire	TOTAL
INVESTISSEMENT	Recettes	0,00 €	- 318 877,96 €	15 000,00 €	128 652,05 €	15 000,00 €	-160 225,91 €
	Dépenses	0,00 €	- 318 877,96 €	15 000,00 €	128 652,05 €	15 000,00 €	-160 225,91 €
	Equilibre	- €	- €	- €	- €	- €	- €
FONCTIONNEMENT	Recettes	23 000,00 €	- 320 277,96 €	125 779,40 €	17 300,00 €	32 600,00 €	-121 598,56 €
	Dépenses	23 000,00 €	- 320 277,96 €	125 779,40 €	17 300,00 €	32 600,00 €	-121 598,56 €
	Equilibre	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	Recettes	23 000,00 €	- 639 155,92 €	140 779,40 €	145 952,05 €	47 600,00 €	-281 824,47 €
	Dépenses	23 000,00 €	- 639 155,92 €	140 779,40 €	145 952,05 €	47 600,00 €	-281 824,47 €
	Equilibre	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Voici les principaux éléments qui constituent le projet de la décision modificative n°3 qui vous est soumis.